

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

INSTRUMENTS ET AYM  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnemens commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 510.

MERCREDI.

23 NOVEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 21 novembre.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Voici le rapport présenté dans la séance du 15 par la commission chargée d'examiner le budget de la guerre ainsi que les crédits à accorder à ce département, la discussion desquels est fixée à mercredi prochain :

Messieurs, votre commission spéciale a l'honneur de vous soumettre les éclaircissemens que M. le ministre de la guerre lui a fournis, à l'appui de sa demande d'un nouveau crédit de 2,800,000 florins, pour subvenir aux besoins de son département jusqu'à la fin de l'exercice 1831.

Il est à remarquer, messieurs, que le congrès national a ouvert à ce ministère un crédit total de fl. 22,000,000 00

Que la loi du 22 septembre a alloué un quatrième crédit de 10,000,000 00  
A quoi ajoutant la demande actuelle de 2,800,000 00

porte l'évaluation de la dépense du département de la guerre pendant 1831 à 34,800,000 00

Sur les crédits ouverts on avait ordonné au 24 août pour 19,943,917 23

de manière qu'à cette époque il ne restait plus disponible sur les 3 crédits créés, ensemble de fl. 22,000,000, alloués par le congrès, que la somme de 2,056,082 16; encore est-il à remarquer que cette somme se trouvait en majeure partie déjà absorbée par les dépenses à liquider et à ordonner.

Pour les besoins de septembre, on a émis à la disposition de l'intendance de la guerre la somme de 2,028,094 00  
Pour ceux d'octobre, celle de 3,060,000 00

Dans l'intervalle du 24 août aux premiers jours de novembre, il a été en outre ordonné sur le trésor pour 1,786,888 31

Maintenant on demande, 1° pour les dépenses de novembre 2,880,000 00

2° Pour celles de décembre 2,400,000 00

3° Pour les remotes de 517 chevaux 148,468 95

4° Pour les achats d'armes 400,000 00

5° Pour 200 fourgons, harnachement et autres dépenses en matériel 200,000 00

6° Pour convois, transports et parcs militaires 70,000 00

7° Pour prestations dues aux communes, chauffage et luminaire des corps-de-garde, fourrages en nature aux états-majors 179,601 44

8° Pour effets d'habillement, d'équipement et de campement fournis et à fournir 789,812 86

9° Pour journées de malades, dues aux hospices, médicamens, etc. 55,732 71

10° Pour dépenses liquidées et à ordonner 686,294 07

11° Enfin pour travaux du génie et dépenses imprévues, par approximation 171,190 42

Total fl. 34,800,000 00

De cette somme considérable il ne reste plus réellement à dépenser qu'environ 2,600,000 florins, c'est-à-dire moins que le crédit supplémentaire qui vous est demandé, car, d'après les besoins d'octobre, il est manifeste que, quel que soit le résultat des négociations à Londres et leur prompt issue, il faut en ce moment considérer comme consommés les 2,800,000 fl. qui vous sont demandés, messieurs, pour le besoin du mois courant.

Encore sur les 2,600,000 florins réclamés pour le dernier mois de l'exercice, la partie la plus considérable sera-t-elle indispensable au gouvernement, le désarmement ou même la suspension des préparatifs ne pouvant avoir lieu que par la solution effective de nos différends avec la Hollande. Mais aujourd'hui que le gouvernement nourrit l'espoir d'arriver à une prompte et heureuse issue de nos affaires politiques, il nous est agréable d'annoncer à la chambre que M. le ministre de la guerre, dont le patriotisme et l'activité sont connus, nous a donné l'assurance positive que, du moment qu'il acquerra la certitude d'une conclusion, il suspendra immédiatement tout préparatif, et qu'à la réception du traité il rendra à leurs travaux et à leurs familles plus de 25,000 hommes aujourd'hui sous les drapeaux.

Quels que soient nos desirs de voir le désarmement s'effectuer avec

promptitude, il n'échappera pas à la chambre que cette opération exige quelques précautions. Entreprise avec précipitation, elle exposerait la Belgique au double danger, d'abord de se voir encore un jour surprise par l'ennemi, et d'expier cruellement une confiance trop aveugle, et, en second lieu, de compromettre la sûreté intérieure en renvoyant dans leurs foyers, à l'entrée de l'hiver et pendant la saison morte, une foule considérable d'hommes qui n'ont que le travail manuel pour moyen d'existence. Monsieur le ministre apprécie parfaitement cette position, et s'efforcera de concilier les intérêts du trésor avec la sûreté extérieure et intérieure de l'état, comme aussi avec les obligations que l'humanité et la reconnaissance nous imposent envers des milliers de braves, qui tous n'ont pas volontairement embrassé la profession des armes.

Aussi M. le ministre nous a-t-il annoncé qu'il a dressé le budget de son département pour 1832, dans la double hypothèse du pied de guerre et du pied de paix; et que ce dernier budget n'excèdera pas 12,000,000 de fl., avec la certitude de le voir réduire successivement d'année en année jusqu'au taux de 8,000,000.

D'après l'exposé qui précède, il devient évident, messieurs, et la chambre ne s'y méprendra pas, que la demande de M. le ministre de la guerre ne repose pas proprement sur un budget détaillé de son département. Les circonstances antérieures expliquent cette anomalie, et à l'époque de l'année à laquelle nous sommes parvenus, il faut en convenir, messieurs, on ne pourrait plus réparer cette irrégularité, avec quelque effet pour le contribuable. D'ailleurs, il est à remarquer que les dépenses des quatre derniers mois de l'année, pendant lesquels on a donné un si grand développement à nos armemens, excèdent de fort peu la proportion des mêmes dépenses pendant les huit mois antérieurs. Aussi la commission n'hésiterait-elle pas de vous proposer l'ouverture du nouveau crédit qui vous est demandé, si elle ne se trouvait arrêtée par une difficulté plus sérieuse.

Selon les renseignemens fournis par M. le ministre des finances, il y aura cette année une différence en plus entre le chiffre du budget et celui des voies et moyens, d'environ 2,800,000 fl., en allouant le nouveau crédit que le département de la guerre réclame. Dans cette position, l'ouverture d'un crédit devient illusoire, à moins d'ajourner les paiemens les moins urgents des autres départemens, et de pouvoir à la différence par le budget de 1832.

C'est le parti auquel la commission s'est arrêtée.

Plus d'une fois, on a eu l'occasion de remarquer la légèreté avec laquelle on sème dans le public des assertions peu exactes sur quelques parties du service public. C'est l'un des inconvéniens de notre position et le résultat inévitable de toutes les grandes commotions sociales. Plus que tout autre, le département de la guerre est exposé à ces attaques, à cause de son importance même. Un marché de subsistances, récemment conclu, a été l'objet de critiques nombreuses. M. le ministre s'est expliqué à cet égard, et il est doux pour la commission d'avoir à ajouter que ses éclaircissemens lui ont paru satisfaisans. Elle aime à croire que la chambre en jugera de même, lorsque M. le ministre lui en aura fait part, ainsi qu'il en a manifesté l'intention.

Messieurs; notre mission est terminée: c'est le dernier rapport que nous vous soumettrons. Permettez-nous de rappeler à la chambre à quelle condition nous l'avons acceptée. C'est sous l'assurance formelle que les budgets de 1832 vous seront présentés immédiatement après le règlement de ceux de l'exercice. Nous aimons à croire que ces promesses seront réalisées. La chambre a dû s'apercevoir de la précipitation de notre travail, de l'insignifiance des réductions proposées: des circonstances n'ont pas permis à la commission d'étendre davantage le cercle de ses travaux. Quand les dépenses sont faites, il est trop tard pour penser à des économies. Le contribuable, si froissé dans ses intérêts, les réclame avec force et justice: la chambre ne manque jamais à sa noble mission; le vote de l'impôt ne deviendra pas illusoire dans ses mains.

Pour cela, l'examen approfondi du budget est la première condition, et celle-là dépend de la prompte présentation de ce travail; le zèle de la chambre fera le reste.

La commission a ensuite proposé le projet de loi suivant:

Considérant que le budget des dépenses n'a pas été arrêté jusqu'à ce jour,

Vu la demande du ministre de la guerre d'un crédit supplémentaire de 2,800,000 florins, et attendu l'urgence des besoins;

Décète :

Art. 1. Il est ouvert au ministre de la guerre un crédit supplémentaire de 2,800,000 florins.

Art. 2. Au moyen de ce crédit, qui porte les allocations affectées à l'exercice 1831, à 34,800,000 florins, le ministre de la guerre aura à pourvoir à tous les besoins de son département.

NAMUR, 22 novembre.

— Le gouvernement vient encore d'accorder un subside de mille florins à l'établissement des écoles gardiennes établies en cette ville. C'est faire un usage utile des deniers publics que de les employer à assurer l'existence d'une institution qui exerce une influence directe sur les habitudes et les mœurs du peuple.

Il est à remarquer que ces écoles, qui ont été créées par une association, de même que celle d'enseignement mutuel établie rue des Minimes, n'ont pas cessé d'être ouvertes pendant toute la durée de nos troubles, tandis que celles tenues aux frais de la ville ont été fermées dès les premiers jours de notre révolution, et viennent seulement d'être rétablies. (Courrier.)

— On parle d'un projet de loi sur le droit de succession qui rétablirait en partie l'ancienne loi française, et par laquelle on demanderait 3/4 % sur le produit brut des successions en ligne directe.

— Les dons particuliers faits par le roi, de sa cassette, depuis l'époque de son avènement jusqu'au milieu du mois courant; c'est-à-dire, dans un espace de temps de moins de cinq mois, montent à la somme de 60,000 fl. Dans cette somme ne sont point comprises l'allocation de 15,000 fl. faite à M. Lafflé pour le théâtre de Bruxelles, et l'allocation de 1,000 fl. faite à M. Bernard pour le théâtre d'Anvers.

— Par arrêté du 18 courant, il vient d'être décidé qu'une somme de soixante-dix-sept mille huit cent quarante-quatre florins quatre-vingt-un cents et demi sera prélevée sur le produit des barrières de l'exercice 1830, pour servir à indemniser les fermiers ou adjudicataires de la perception des droits de barrière qui ont le plus souffert des événements politiques de 1830. Cette somme sera répartie, savoir: fl. 25,311 46 à la province du Brabant; 12,285 à celle d'Anvers; 8,993 à celle de la Flandre orientale; 200 à celle de la Flandre occidentale; 3,221 77 à celle de Namur; 8,293 79 et demi à celle de Liège; 6,852 89 à celle de Limbourg; 4,264 90 à celle du Luxembourg; 10,422 à celle du Hainaut.

— La mesure, prise récemment par la chambre des représentants, de publier par la voie des journaux les noms de ses membres qui se permettent de s'absenter sans congé a produit les plus heureux effets. Nous remarquons avec joie que la liste de ces députés apathiques, qui présentait il y a dix jours une masse compacte, se rétrécit à vue d'œil: les rangs de la paresse sont désertés, et bientôt il ne restera plus que quelques trainards, qui se verront forcés par la honte ou de se rendre à leur poste, ou de l'abandonner à des hommes plus dévoués au bien-être du pays.

Preuve nouvelle du pouvoir de la publicité! (Journ. des Flandres.)

— Des observations faites sur le système d'attelage adopté pour notre artillerie, par M. Vandecasteele, instruit par une longue expérience, viennent d'être accueillies comme elles le méritaient par le chef de l'administration de l'artillerie, et des ordres ont été donnés pour que des expériences immédiates fussent faites pour constater l'avantage des changements à introduire dans le système d'attelage actuel, changements qui doivent porter une économie considérable dans les frais du train et des équipages de guerre. (Indépendant.)

— On vient d'envoyer aux divers commandans de dépôts l'état nominatif des hommes qui ont été chassés pour inconduite des différens corps de l'armée, et qui ne peuvent plus être admis au service.

— Un célèbre médecin français, arrivé depuis peu de St.-Petersbourg à Hambourg, et qui avait été lui-même malade du choléra dans la première de ces villes, déclara qu'il avait trouvé la maladie d'un caractère beaucoup plus bénin à Hambourg qu'à St.-Petersbourg, et qu'il était d'avis que le caractère de cette maladie deviendrait d'autant moins violent à mesure qu'elle s'étendrait. Heureuse perspective pour nous, si cette opinion se confirme.

— Le colonel polonais Matuszewitz, frère du diplomate de ce nom, est depuis hier à Bruxelles. Il est accompagné de plusieurs de ses compatriotes. Tous se louent de l'accueil favorable qu'ils ont reçu à Liège.

— Le duc de Brunswick vient de quitter Bayonne pour se rendre à Nice, où il se propose de passer l'hiver. Ce jeune prince paraît avoir décidément renoncé à l'espoir de reprendre les rênes de son gouvernement.

— On nous assure de la manière la plus positive qu'Ernest-Grégoire s'est rendu en Hollande et qu'il y a été confirmé dans son grade de lieutenant-colonel: eh bien! qu'en diront les juges qui n'ont pas trouvé le moyen de condamner un homme auquel plus de cinquante de nos concitoyens ont dû la mort.

— La haute-cour militaire prononcera demain son jugement dans l'affaire du maréchal-de-logis Debay.

## CHOLERA.

La Gazette de Prusse publie, sur le mouvement du choléra à Berlin, le bulletin suivant, clos le 15 novembre à midi:

Du 14 au 15 novembre, atteints, 9; guéris, 10; morts, 4, en traitement, 46.

Militaires: atteints, 31; guéris, 14; morts, 15; en traitement, 2.

— La Gazette Universelle publie, sur le mouvement du choléra à Vienne et dans les faubourgs, le bulletin suivant, clos le 10 novembre à midi:

Du 9 au 10 novembre, atteints, 32; guéris, 27; morts, 9, en traitement, 246.

Total jusqu'au 10 novembre: 3,609; guéris, 1,639; morts, 1,724; en traitement, 246.

Militaires: atteints, 297; guéris, 162; morts, 104; en traitement, 31.

A Hambourg, jusqu'au 8 du courant, atteints, 710; guéris, 195; morts, 380; en traitement, 123.

La comparaison suivante du nombre de journaux qui se publient en Angleterre et en Amérique montre combien cette dernière contrée a laissé déjà loin derrière elle la Grande-Bretagne, si fière de sa civilisation et de l'instruction de ses habitans.

La population des îles qui forment la Grande-Bretagne est environ deux fois aussi nombreuse que celle des Etats-Unis. En effet, l'Angleterre et l'Irlande possèdent environ 23 millions d'habitans, tandis que les Etats-Unis n'en renferment pas plus de 12 millions, dans lesquels sont compris environ 2 millions de noirs. Il existe à présent en Angleterre 274 journaux, dont 19 ou 20 se publient tous les jours. Sur ce nombre, Londres en possède 14 et Dublin 3 ou 4. Edimbourg n'a point de journal quotidien, et cependant l'Ecosse est celui de tous les pays de l'empire où l'instruction est la plus répandue.

Le nombre entier des journaux publiés en Angleterre calculé sur la moyenne des sept dernières années, se monte annuellement à 28,027,000.

Dans les Etats-Unis il existait déjà en 1810, 364 journaux, en 1823 le nombre s'était accru jusqu'à 598; au printemps 1830 il était de 800.

Le nombre annuel s'en élève, savoir:	
558 journaux hebdomadaires, par an . . . . .	28,000,000
200 qui paraissent deux ou trois fois par semaine . . . . .	20,800,000
60 quotidiens . . . . .	15,000,000

64,400,000

Il se publie donc dans les Etats-Unis deux fois plus de journaux qu'en Angleterre, pour une population qui n'est pas la moitié aussi nombreuse.

— On écrit de la Brielle, 14 novembre:

La chaloupe de pilotage, n° 6, a rapporté que hier un schooner français a été entièrement brisé près de Maassluis, et que tous les hommes de l'équipage ont péri. La mer houleuse a rendu inutiles tous les efforts qu'on a faits pour y envoyer la chaloupe de sauvetage.

— On mande de Goreum, 15 novembre:

Hier le premier bataillon de la 14<sup>e</sup> afdeeling infanterie, fort de 900 hommes, est parti pour l'armée.

— On mande de Mayence, dit la Gazette Universelle, qu'on y a reçu la nouvelle qui assure le maintien de la paix, que les troupes prussiennes, appartenant à la réserve, en garnison en cette ville, seront renvoyées dans leurs foyers. Dans une des dernières séances de la commission pour la navigation du Rhin, le plénipotentiaire français a insisté, avec beaucoup d'énergie, sur ce que la Prusse rende maintenant compte des droits de cette navigation perçus par elle, pour compte commun, jusqu'à la conclusion du règlement définitif; mais comme il s'agit de restitution, on pense que cette affaire tirera en longueur, semblable à celle sur l'expression *jusqu'à la mer*.

— On écrit de West-Capelle, 18 novembre: Les fortifications se continuent à Damme, mais on en a suspendu la construction à notre frontière. Les grandes pluies et les inondations opérées par les Hollandais, ont fait monter tellement les eaux à Lapschuere et aux environs, que quelques familles ont été forcées de quitter leurs habitations.

Aujourd'hui nos postes se sont approchés de ceux de l'ennemi, et ont familièrement conversé avec lui. Les Hollandais se plaignent de ne recevoir aucune solde, mais seulement des vivres; ils sont réduits à un état profond de misère, et n'aspirent qu'à la paix.

— On lit dans l'Echo du Nord: Quoique le mouvement de dislocation soit général sur tous les points occupés par l'armée du Nord, cette armée reste sur le pied de guerre; elle ne fait que quitter ses cantonnemens pour rentrer dans les places fortes.

— On lit dans le Courrier:

On nous assure qu'un arrêté nommant M. de Theux au ministère de l'intérieur, a été signé hier matin, mais retiré immédiatement après. On parle maintenant de nommer M. Delhougne au ministère de l'intérieur. Nous applaudirons sincèrement à cette nomination, qui aurait pour résultat de rapprocher l'opposition du pouvoir et de faire entrer dans le conseil du roi un ministre libéral.

## PROCLAMATION

DU FELD-MARÉCHAL NAPOLEON-BATAVO-PRUSSIEN, A SON ARMÉE.

Braves soldats!

Plus d'une fois je vous ai conduits à la victoire, lorsque j'étais persuadé que nous serions vainqueurs; souvenez-vous de la glorieuse campagne du mois d'août; campagne où nous avons à combattre des masses de paysans qui quittaient leurs travaux champêtres et leurs bêtes pour venir au-devant de nous! avec quelle intrépidité nous avons poursuivi ces pauvres villageois qui fuyaient devant nos armes victorieuses à une lieue de distance. Une partie de nos ennemis n'avait point d'armes; une autre partie en avait de bonnes, mais ne savait pas s'en servir; une troisième partie savait s'en servir, mais ne voulait pas les tourner contre nous, parce que j'avais eu soin de convenir avec quelques-uns de ce qu'ils avaient à faire! une quatrième partie enfin (la plus forte de toutes) avait du courage, des armes, mais avait été placée devant nos batteries (par des moyens auxquels j'avais eu recours), sans pouvoir se défendre, et mourait au poste que l'honneur lui avait assigné! Jugez donc, braves soldats, combien il a fallu de courage et d'opiniâtreté pour remporter les belles victoires de Diest, Louvain, etc. . . J'ai eu un cheval tué sous moi . . . cet accident ne m'a

pas surpris... la pauvre bête était sujette aux coliques, et cette maladie devait la conduire au tombeau! — Mais aujourd'hui, braves soldats, c'est une autre paire de manches, ou plutôt, ce sont d'autres hommes que nous avons à combattre!... Ce M. de Saxe-Cobourg a eu le front de faire manœuvrer ses soldats, de leur donner des chefs qui connaissent leur métier, enfin de mettre son armée sur un pied respectable!... avant d'en venir aux mains, braves soldats, mon courage me dit d'y regarder à deux fois!... Prenez patience, braves soldats, lorsque je serai certain que nos amis, Russes et Prussiens, seront décidés à marcher de compagnie avec nous, ma vaillance recona me criera : en avant!...

LE FELD-MARÉCHAL NAPOLEON-BATAVO-PRUSSIEN.

Pour copie conforme,

Aug. J...

(Petit Homme Gris.)

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 19 novembre.

Le gouvernement fait officiellement publier le traité dont nous avons parlé il y a quelques jours, entre la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, d'une part, et le roi des Belges de l'autre.

Ce traité confirme les 24 articles de la conférence, et par conséquent les rend exécutoires.

C'était la seule marche à suivre.

En diplomatie, traiter avec une puissance, c'est la reconnaître.

Cependant on remarquera que la ratification du traité est renvoyée à deux mois.

Ce délai ne peut s'appliquer qu'au roi de Hollande ou à la Russie; c'est du temps gagné. La ratification pouvant être refusée, l'ambassadeur russe ne s'est pas engagé.

Supposons que les cinq puissances soient de bonne foi, que toutes ratifient, qu'en résultera-t-il? Les deux mois expirent; le roi de Hollande n'exécute pas le traité, persiste dans son opiniâtreté: nous demandons si les moyens de coercition seront alors plus faciles et plus nombreux.

Il y a une difficulté qui domine toutes les autres. Le roi de Hollande est en possession de divers points compris dans le royaume de Belgique, tels que les 24 articles l'ont fixé et configuré.

Comment le contraindre à céder cette possession?

On parlera d'une flotte anglaise; nous demanderons des nouvelles de la flotte qui devait dompter l'Escaut et effrayer le Zuyderzée!

L'armée entrant une seconde fois en Belgique inspirerait trop de craintes; nous ne voyons donc pas moyen sérieux d'amener l'exécution absolue des 24 articles.

Au reste, ce qui s'est fait était la seule solution possible; nous l'avions indiquée depuis long-temps. Reconnaître la Belgique comme souveraineté indépendante est un premier pas; le second c'est de la faire reconnaître par la puissance dépouillée.

Là se trouve la difficulté.

(Temps.)

Hier au soir le roi a reçu M. le préfet de la Seine.

A huit heures, S. M. a présidé le conseil des ministres qui a duré trois heures.

Aujourd'hui le roi a travaillé successivement avec M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères.

Sur l'état de santé de la France, dit une communication des autorités sardes, les mesures de précautions prescrites sur nos frontières par le gouvernement de Turin cesseront d'être observées.

— La deuxième édition du *Bonjour du curé de Meslier* a été saisie chez le libraire Guillaume. La première édition, qui a paru peu de temps après les journées de juillet, a été épuisée sans donner lieu à aucune poursuite.

— M. de Châteaubriand, avant de quitter Genève, a donné congé de la maison qu'il avait louée pour un an à la porte de la ville.

— Les bruits d'un changement du ministère se sont répandus à Londres, et ont pris de la consistance. Quelques personnes prétendent que les lords Goderich et Palmerston ne sympathisent plus avec les vues de lord Grey, et qu'ils se retireront avant la convocation du parlement. D'autres assurent que jamais les membres du cabinet n'ont été plus unis. Quoi qu'il en soit des gageures sont ouvertes dans plusieurs clubs, et la majorité des parieurs croit que l'existence du ministère n'atteindra pas les fêtes de Noël.

Les journaux du ministère s'accordent à dire que tous ces bruits sont dénués de fondement, et qu'on peut compter sur la stabilité du ministère. Nous désirons bien sincèrement qu'il en soit ainsi; mais nous ne pouvons partager leur confiance.

(Les Comm.)

— On mande de Bordeaux, 15 novembre:

« Hier, M. le comte de la Tour-du-Pin a été arrêté au moment où il venait prendre un passeport pour se rendre en Espagne. On croit que cette arrestation se rattache à la découverte d'un complot carliste dans lequel seraient compromis de hauts personnages de la Vendée.

— On nous annonce la très-prochaine publication d'un livre intitulé: *Henri de France*. La *Quotidienne* trouve qu'on ne saurait choisir un titre plus français.

— Sir Henri Pernel, chargé de s'entendre avec notre gouvernement sur les mesures à prendre pour faciliter les relations commerciales entre la France et l'Angleterre est arrivé à Paris. On assure que, dans

les négociations préliminaires, le financier anglais affecte de professer les principes les plus larges sur la liberté du commerce.

En attendant, il paraît que le premier résultat de ces négociations serait l'établissement d'un service journalier de malle-poste et de paquebots entre Paris et Londres par Calais. Ce service de tous les jours serait le premier qui existerait entre l'Angleterre et le continent. La direction de la poste fera sans doute comprendre dans cet arrangement l'échange des journaux entre les deux pays.

— On lit dans le *Dauphinois*:

*Chouannerie dans le département de l'Isère.*

Des attentats à la propriété, inconcevables, ont été commis dans les nuits des 17, 24 et 26 octobre dernier, à Séchillienne, canton de Vizille.

Plusieurs de cent vingt arbres mûriers greffés, pommiers de la plus belle venue, et en plein rapport, ont été coupés ou écorcés; un portail neuf en bois de châtaignier, mutilé; la couverture en lozes d'un mur neuf renversée; le maire de Séchillienne, M. Bonnard, a été l'objet et la victime de cette effrayante dévastation.

Quelques jours auparavant, sans respect pour les morts, les mêmes brigands avaient cassé et renversé deux peupliers d'Italie que ce maire avait fait planter au tour du cimetière de Séchillienne.

De tels attentats à la propriété particulière et communale ont soulevé d'indignation les habitants du lieu, ainsi que de toutes les personnes honnêtes qui connaissent M. Bonnard et son patriotisme.

Heureusement pour la sécurité à venir de notre département, la trace de ce crime a dévoilé en partie les coupables.

## TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

*Fausse monnaie.*

Les lois d'Angleterre n'assimilent au crime de fausse monnaie la simple émission de pièces fausses, que lorsqu'il est prouvé que le même individu a cherché à faire passer des monnaies contrefaites deux fois au moins dans un intervalle de dix jours.

Depuis quelques temps les cabaretiers et les maîtres d'estaminet de Londres se plaignaient de recevoir de faux schellings; ils dénonçaient comme auteur de ce préjudice porté à leur commerce, un individu désigné par eux sous le soubriquet de *l'homme à la figure de singe*.

Le vrai nom de cet homme est Mills; il n'est pas haut de plus de quatre pieds quatre pouces, sa figure reboutante ressemble, pour la conformation, à celle du babouin, on voit sur ses joues des taches violettes semblables à celles du mandrill, et des touffes de cheveux grisonnans lui donnent quelque rapport avec le jocko.

Le sieur Green, qui tient un estaminet dans la Cité, a fait arrêter l'homme à la figure de singe en flagrant délit, et Mills a été conduit à l'hôtel-de-ville, à l'audience d'information municipale présidée par le lord-maire en personne.

Green a déclaré que le prévenu, ayant consommé dans sa maison une demi-tasse de café du prix de trois pence (six sous), lui avait donné un faux schelling en paiement. Comme il voyait que le lord-maire conférait avec M. Field, inspecteur de la monnaie, et avec plusieurs *aldermen* sur les difficultés inattendues que présentait cette affaire, le plaignant a annoncé que, dans l'intérêt de ses confrères, il était prêt, s'il le fallait, à faire tous les frais du procès devant la cour d'assises.

M. l'inspecteur Field a répondu que telle n'était pas la question, mais que l'homme à la figure de singe émettait sa monnaie avec les précautions nécessaires pour échapper à la loi pénale. On s'était assuré par la comparaison des dates de chaque plainte portée par les hôteliers que Mills ne passait régulièrement ses faux schellings que tous les dix ou onze jours, et comme il observait plus que le délai de dix ou onze jours, prescrits par la loi, la peine ne pouvait l'atteindre.

Le lord-maire a ordonné la mise en liberté de l'homme à la figure de singe, mais l'a averti que, s'il récidivait, on pouvait bien trouver dans les dispositions de quelque vieux statut non abrogé, les moyens de le poursuivre comme faux monnoyeur.

Mills s'est retiré en faisant une courbette et une grimace qui ont beaucoup diverti l'auditoire.

BAVIÈRE. — Munich, 12 novembre.

M. Wirth, rédacteur de la *Tribune Allemande* pourra partir sous peu de jours pour la Bavière rhénane où il se propose de transférer son journal, car il a enfin été élargi hier matin.

La santé de S. A. R. le prince Charles s'est tellement améliorée, à la satisfaction générale, que S. A. n'est plus obligée de garder la chambre.

## POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 21 novembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à 1 heures.

M. Jacques fait l'appel nominal.

Le même lit le procès-verbal. Il est adopté.

M. Lébègue analyse quelques pétitions qui sont renvoyées à la commission.

L'ordre du jour est le vote sur l'ensemble de la loi des crédits à accorder au ministre de l'intérieur.

M. Lebeque relit le projet.  
On procède ensuite à l'appel nominal.

La loi est adoptée à l'unanimité de 72 voix. Trois membres. MM. Séron, Bourgeois et Dellafaille, se sont abstenus, parce qu'ils n'avaient pas été présents à la discussion.

M. le président. La suite de l'ordre du jour appelle les questions que M. Gendebien a annoncé l'intention de faire à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Gendebien. Comme je n'ai pas conservé copie des 4 questions que j'ai remises à M. de Meulenaere, je le prie de vouloir bien en donner lecture à la chambre.

M. le ministre des affaires étrangères monte à la tribune et s'exprime ainsi :

L'honorable M. Gendebien m'a fait l'honneur de m'adresser une série de questions ainsi conçues :

« M. Gendebien prie M. le ministre des affaires étrangères de communiquer à la chambre dans la séance de lundi 21 novembre :

« 1° Les deux notes remises par l'envoyé belge à la conférence, tendantes à obtenir des modifications aux 24 articles.

« 2° Les demandes et prétentions ou modifications adressées à la conférence par le roi de Hollande, et au sujet desquelles une réponse a été faite par la conférence dans les termes identiques employés à l'égard du ministre belge.

« 3° Des explications sur le sens dans lequel on doit entendre la ratification et l'échange à faire dans le terme de deux mois.

« 4° Quelles seraient les conséquences d'un refus de ratification de la part des cinq puissances ou de quelques-unes d'elles. »

Bien que ces questions, ajoute M. le ministre, me soient parvenues d'une manière irrégulière, je crois devoir y répondre. Je pense toutefois que l'honorable député, pour se conformer aux usages parlementaires, aurait dû déposer ses questions sur le bureau, et que le président aurait dû me les transmettre après avoir consulté l'assemblée.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous faire dans la dernière séance, j'ai dit que notre plénipotentiaire a remis à la conférence deux notes tendantes à obtenir des modifications aux 24 articles, tant par rapport aux dettes, à la navigation des rivières et des fleuves, et aux avantages commerciaux. Je crois que, la Hollande n'ayant pas encore accepté, il serait très-dangereux de publier ces notes en ce moment; leur effet pourrait être de faire naître sur certains points des doutes à notre préjudice, et la Hollande, avant d'accepter, prendrait acte de nos propres doutes pour s'en prévaloir peut-être dans l'exécution. Il ne m'est pas permis d'en dire davantage aujourd'hui. Vous apprécierez facilement les motifs de la réserve que me prescrivent des circonstances qui, nous pouvons l'espérer, cesseront prochainement.

Nous ignorons quelles sont les modifications que le gouvernement hollandais a demandées; ce que vous savez comme nous, c'est que, d'après les pièces récemment communiquées aux états-généraux par le ministre des affaires étrangères de Hollande, les plénipotentiaires hollandais invoquant le protocole d'Aix-la-Chapelle, du 15 novembre 1818, ont demandé à être admis à discuter dans le sein de la conférence les 24 articles. La note est du 7 novembre et vous avez pu la lire dans les journaux.

Quant à la ratification, je ne puis que répéter ce que j'ai dit en terminant mon rapport. Les ambassadeurs et ministres qui ont conclu et signé le traité le 15 novembre étaient munis de pleins pouvoirs qui ont été échangés et trouvés en due forme; la ratification n'est plus qu'une simple formalité diplomatique, aussi bien que l'échange même des ratifications.

Il est d'ailleurs une remarque que tout le monde a pu faire, c'est que, si un désaveu était possible, il serait hors de toutes probabilités. Depuis le 15 octobre, jour où les 24 articles ont été arrêtés, jusqu'au 15 novembre, où ils ont été convertis en un traité avec les cinq puissances, il s'est écoulé un mois entier; chacune des cours respectives a eu, comme l'Europe entière, connaissance des 24 articles primitifs, et si l'une d'elle avait pu ou voulu désavouer son plénipotentiaire, c'est avant le 15 novembre que le désaveu aurait été donné dans l'ordre actuel des choses. Depuis le 15 octobre il s'est écoulé un temps suffisant pour que chaque membre de la conférence pût connaître les intentions de sa cour à l'égard des 24 articles, et l'acte du 15 novembre est lui-même la ratification la plus formelle, la plus éclatante.

M. Gendebien. J'apprécie les motifs qui font garder le silence à M. le ministre des affaires étrangères, relativement aux deux notes remises par l'envoyé belge à la conférence, et je reviendrai sur cette question quand le temps sera plus opportun.

Je ne demanderai pas non plus de plus grands détails sur les modifications demandées par la Hollande.

Quant aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> questions sur la ratification du traité, j'avoue qu'il me reste un doute, et ce doute résulte pour moi de ce que depuis le 15 octobre jusqu'au 15 novembre il ne s'est pas écoulé assez de temps pour qu'on pût en référer aux divers cabinets. Ce qui confirme ce doute et cette inquiétude, c'est que dans les 24 articles on a fixé un délai de deux mois pour la ratification. Si ce délai était nécessaire, celui d'un mois ne me paraît pas avoir été suffisant pour que l'opération ait été faite définitivement et de manière qu'il n'y ait plus rien à craindre pour nous. Du reste, j'attendrai que tout le temps nécessaire soit écoulé pour renouveler ces questions. Il est bien entendu que je les avais faites sans aucunement approuver les 24 articles de la conférence.

M. de Foere propose de nommer une commission pour aller féliciter le roi de sa reconnaissance par les cinq cours.

M. Gendebien. Le roi est l'élu du peuple; et il n'avait pas besoin de la reconnaissance de personne; il n'y a donc pas lieu à nommer une commission pour le féliciter sur un fait dès long-temps accompli pour nous; d'ailleurs le traité n'est pas encore ratifié, et les félicitations pourraient bien être prématurées. Au reste, chaque député a la faculté d'aller individuellement le complimenter.

M. Lebeau. Je ferai observer que dès-hier un grand nombre de députés ont été admis devant le roi. Ainsi, le but de notre honorable collègue est déjà rempli.

La séance est levée à une heure et demie.

— Hier à deux heures le roi a reçu les félicitations des autorités civiles et militaires, à l'occasion du traité de paix conclu avec les cinq grandes puissances.

Le ministre de la guerre, en présentant au roi MM. les généraux, l'état-major et les autres officiers présents à Bruxelles, s'est exprimé ainsi :

« L'armée se félicite de la reconnaissance de l'élu de la nation par les grandes puissances de l'Europe.

« Les officiers français, au service de V. M., se joignent à nous; le traité de paix resserre les liens qui existent entre les deux nations et leurs souverains.

« V. M. peut compter sur le dévouement de tous. Elle sait que l'armée brûle du désir de venger l'honneur belge, froissé par une attaque aussi brusque que déloyale.

« Si la Hollande restait plus long-temps sourde aux propositions de paix, V. M. peut s'en remettre à l'armée pour en finir avec l'ennemi.

« Ainsi, sire, vous acquierrez une nouvelle preuve de notre attachement à votre personne, et de notre amour de la patrie dont nous vous prions aujourd'hui d'agréer les expressions bien sincères. »

Le roi a répondu :

« Qu'il croyait moins que jamais devoir recourir à la force, qu'il nourrissait l'espérance de voir les affaires s'arranger sans nouvel effusion de sang; mais que si contre son attente il fallait recommencer les hostilités, il comptait bien sur l'armée et avait toute confiance en elle. »

Berlin, le 13 novembre.

Rien n'est plus certain que la paix! vous pouvez le crier à tout le monde, car je l'ai su de la première et de la meilleure source; et je puis vous dire aussi qu'une guerre, que voulait la Russie au printemps prochain, est une chose impossible, si nous n'avons pas le malheur de perdre notre bon roi, qui seul nous a sauvés du précipice dans lequel la Russie a voulu nous plonger.

(J. de Ferviers.)

(Correspondance du Courrier.)

Londres, 18 novembre.

Les nouvelles arrivées aujourd'hui de Hollande apportent le refus formel du roi Guillaume au traité de Londres. Cette détermination du roi de Hollande, aussi positivement exprimée, a embarrassé la conférence; mais on espère qu'une fois que la reconnaissance du roi Léopold sera connue par le roi Guillaume, il se résignera aux circonstances. Les personnes bien informées n'ont point cet espoir. J'ai lu une lettre du haut commerce écrite de Rotterdam le 14, où la maison hollandaise disait que l'acceptation des 24 articles ferait la ruine et la banqueroute du pays.

#### COMMERCE.

Bourse de Paris du 19 novembre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830 95 fr. 95 c. — 4 1/2 p. c. jouiss. du 22 septembre 00 fr. 00 c. — 4 p. c. 00 fr. 00 c. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin, 1830, 69 fr. 30 c. — Act. de la banque, 1790 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 80 fr. 90. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 171. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 72 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 56 fr. 00. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00.

Fonds publics de Londres, du 16 novembre. — Cons., 82 1/4.

Cours de Vienne du 10 nov. — Mét., 89 1/3; act. de la banque, 1160.

#### Marché de Namur du 19 novembre 1831.

	Fl.	C <sup>ts</sup> .	C <sup>ts</sup> .
Froment-roux, la rasière . . . . .	9	96	99
Seigle . . . . .	7	42	28
Avoine . . . . .	2	18	21
Pommes de terre . . . . .	1	41	42
Beurre . . . . .	0	67	50

#### ANNONCES.

1344. Le receveur des domaines de Namur informe qu'il sera procédé le 29 novembre 1831, en l'étude du notaire Buydens, à Namur, à la location pour le terme de six années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1832, du passage d'eau de Namèche.

1378. Belle et grande maison, située rue du Lombard, avec écurie et remise, à louer présentement.  
S'adresser au n° 256.

1365. Bâtiment situé à Namèche, à vendre.

Ce bâtiment est situé joignant la Meuse, ayant servi à une brasserie, et avec lequel on peut faire une belle maison à deux étages, ou un établissement quelconque.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.